

Enquête sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale 2005

1. Service producteur

INSEE, division Emploi

2. Intitulé de l'enquête

Module ad hoc européen 2005 sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale

3. Objectifs généraux de l'enquête

Le module ad-hoc 2005 s'inscrit dans la politique européenne de réduction des inégalités entre hommes et femmes dans l'accès au marché du travail. La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale est un des aspects de cette politique. Pour bien cibler les mesures à prendre, il faut faire un état des lieux de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Cet état des lieux présente trois aspects qui sont autant d'objectifs de l'enquête :

- 1- Le premier objectif est de savoir si les personnes interrogées travaillent, souhaitent travailler ou non et si leur situation sur le marché du travail est liée au manque de services de garde.
- 2- Le second objectif est d'analyser le degré de souplesse du travail en terme de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.
- 3- Le troisième objectif est de dénombrer les congés parentaux et d'analyser les raisons pour lesquelles les parents en bénéficient ou pas.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le module ad-hoc est collecté par l'Insee à la demande d'Eurostat, dans le cadre du règlement européen n°577/98 du 9 mars 1998 sur l'organisation d'une enquête Force de travail dans la Communauté. Le contenu du module est précisé dans le règlement n°29/2004.

Les utilisateurs potentiels sont Eurostat, l'Insee et la DREES.

5. Principaux thèmes abordés

Les personnages à charge : ses propres enfants, des personnes dépendantes, d'autres enfants ;

Les services de garde utilisés pour les enfants et les personnes dépendantes ;

Les conséquences de ces charges familiales sur la participation au marché du travail ;

La souplesse de l'organisation du travail (congés pour raisons familiales, absence...) ;

Le congé parental (qui en bénéficie et pourquoi).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Si un thème un peu similaire « fécondité et travail » a été étudié dans une enquête complémentaire à l'enquête emploi de 1994 par l'INED, le questionnement du module ad hoc est nouveau.

La même enquête étant réalisée en même temps dans toute l'Europe, le dispositif permet de réaliser des comparaisons européennes.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Le champ de l'enquête est l'ensemble des hommes et femmes de 15 à 64 ans vivant dans des ménages ordinaires et appartenant au sixième sortant de l'enquête emploi en continu de l'année 2005.

Nombre d'unités enquêtées : environ 40 000 personnes.

8. Période de collecte et service réalisant la collecte

La collecte aura lieu pendant toute l'année 2005, en même temps que celle de l'enquête emploi en continu. Le maître d'œuvre est la division Emploi. La collecte est décentralisée dans les divisions enquêtes auprès des ménages des directions régionales de l'INSEE.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

L'enquête est réalisée en face à face, les réponses étant collectées avec le logiciel CAPI (Collecte assistée par ordinateur). La durée moyenne du questionnaire devrait être de l'ordre de 5 à 10 minutes. Cette durée indicative sera précisée à la suite des deux tests réalisés en janvier et en juin 2004.

10. Comité de concertation

Le contenu théorique du questionnaire a été établi au niveau européen par une « task force » et soumis au groupe de travail sur les statistiques de l'emploi. Ce dernier a décidé du texte du règlement (i.e. une liste de 11 variables ou informations). La division emploi a fait partie de la « task force ». Le questionnaire français est resté à l'instigation de l'INSEE sachant qu'il doit permettre la constitution des 11 variables (informations) décrites dans le règlement.

11. Diffusion des résultats

Envoi d'un fichier de données individuelles à Eurostat. Diffusion dans les conditions habituelles du fichier (DREES, INED, chercheurs, etc.). Pas de retour particulier prévu auprès des enquêtés. Publication de premiers résultats sous forme d'un Insee Première.